

**PROCES VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 27 MAI 2016**

Le vingt sept mai deux mil seize, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

**Présents** : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. ORY Jean, M. ROBERT Jean-Pierre, Mme BOYER Pia, Mme NOLLET-LE BOHEC Inès, M. BRÉAL Loïc, M. FAUTREZ Rodrigue, M. PORCHER Henri, Mme COQUILLET Floriane, M. BODINAUD Stéphane, Mme HUET Rachel, Mme LEGRY Christelle.

**Absents** : Mme PATRAT Annick donne pouvoir M. BODINAUD Stéphane, M. BURGOT Michel pouvoir Mme LEGRY Christelle,

**Secrétaire de séance** : M. Jean ORY.

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h30.

----

**Approbation du compte rendu de Conseil municipal.**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 29 avril 2016.

**I – MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE**

Monsieur Jean-Yves HONORÉ fait part aux membres du Conseil municipal d'une proposition tarifaire dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la rue des écoles et la rue de Montreuil.

La mission se décompose en deux rubriques :

1. Aménagement de la rue des écoles,
2. Aménagement de la rue de Montreuil.

L'analyse des offres se détermine comme suit :

- la valeur technique du candidat : 50 Points
- le prix de la prestation : 50 Points

	Montant HT	Note technique	Note prestations	Total
Atelier du Marais	10 350,00 €	50	46,80	96,80
Infra concept	9 700,00 €	50	50	100

La société Infra concept obtient la meilleure note.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal retient la société Infra concept afin d'assurer la maîtrise d'œuvre de ces aménagements pour un montant de 9 700,00 € HT.

**II – SUBVENTION C.K.C.F.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la demande de subventions du Club de Feins Canoë Kayak transmise à la commune le 30 avril 2016 pour un montant de 500,00 €

Lors du précédent Conseil municipal, une subvention de 800,00 € a été attribuée à l'association Eskell West, cependant, l'animation prévue le 4 juin 2016 est annulée. L'association demande de réduire la subvention et de la porter à 400 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 400 € à l'association C. K. C. F et accepte de verser seulement 400,00 € à l'association Eskell West.

**III – DEVIS PARKING RUE ROME DE LAVENE**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal les devis concernant les travaux de terrassement pour l'extension du parking de l'école publique « Pierre Marie Cholet ».

DUVAL Travaux publics	5 500,00 € HT
SARL PONTRUCHER Travaux publics	7 383,75 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le devis de l'entreprise DUVAL Travaux publics pour un montant de 5 500,00 € HT.

#### IV – DISPOSITIF ARGENT DE POCHE - CRÉATION RÉGIE

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que le dispositif « argent de poche » est lancé. A ce jour, six jeunes se sont portés candidats.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal la création d'une régie d'avances dans le cadre de la mise en place du dispositif « argent de poche » et de nommer Madame Annie CRAND secrétaire de mairie, régisseur de cette régie.

##### CRÉATION RÉGIE

« Vu le décret n° 2012 – 1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008 – 227 du 5 mars 2008 remplaçant le décret du 15/11/1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R. 1617 – 1 à R 1617 - 18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'avis conforme du Comptable public assignataire en date du **27 mai 2016** ;

Décide

Article 1<sup>er</sup> : Il est institué une régie d'avances auprès de la commune de Feins pour le versement mensuel de l'argent de poche des jeunes de 16 à 18 ans ayant réalisé une mission dans le cadre du dispositif « argent de poche »,

Article 2 : Cette régie est installée à la mairie,

Article 3 : La régie fonctionne du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année,

Article 4 : La régie paie les dépenses suivantes : missions réalisées par des jeunes de 16 à 18 ans dans le cadre du dispositif argent de poche »,

Article 5 : Les dépenses désignées à l'article 4 sont payées selon le mode de règlement suivant :

- numéraire,

Article 6 : L'intervention d'un mandataire a lieu dans les conditions fixées par acte de nomination,

Article 7 : Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à **450,00 €**,

Article 8 : Le régisseur verse auprès du Trésorier de Saint Aubin d'Aubigné la totalité des pièces justificatives des dépenses tous les mois,

Article 9 : le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur,

Article 10 : Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité,

Article 11 : Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité,

Article 12 : Monsieur le Maire et le comptable public assignataire de la commune de Feins, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision. »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité valide la création d'une régie d'avances dans le cadre de la mise en place du dispositif « argent de poche » et de nommer Madame Annie CRAND secrétaire de mairie, régisseur de cette régie.

#### V – ZAC CAHIER DE PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES URBAINES PAYSAGERES ET ENVIRONNEMENTALES

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'une réunion a eu lieu le 19 mai 2016 à Feins dans le cadre de la ZAC du Grand clos avec le chargé d'opérations de la SADIV et la maîtrise d'œuvre de l'agence CITTE CLAYES et ADEPE dans le but de redéfinir le cahier de prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales (CPAUP).

Après présentation du CPAUP à l'assemblée, Monsieur le Maire demande de valider ce document sous réserve d'une modification en page 16 au niveau des prescriptions « les enrobés ou les bétons désactivés ou lavés, uniquement sur l'un des deux emplacements »

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le CPAUP sous réserve d'une modification en page 16 au niveau des prescriptions «les enrobés ou les bétons désactivés ou lavés, uniquement sur l'un des deux emplacements »

#### VI – LOI NOTRE : PROJET TERRITORIAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une réunion a eu lieu le 20 mai 2016 dans le cadre de la fusion du Val d'Ille et du Pays d'Aubigné, sur différents points :

- finances, fiscalité,
- harmonisation des compétences,
- le projet de territoire,
- le PLUi.

## XX – QUESTIONS DIVERSES

### École Pierre Marie Chollet

Dans le contexte actuel, avec l'ouverture d'une 6ème classe à la rentrée scolaire 2016/2017 et un nombre croissant d'élèves, une réorganisation des plannings est prévue pour le personnel communal. Une synthèse des coûts est donc élaborée et présentée.

### ACSE 175 (Association cantonale solidarité emploi)

Bilan d'activité 2015

Prise en charge des demandeurs d'emploi

78 personnes ont été mises en situation de travail soit 8 personnes de plus que l'année précédente.

70 % des personnes accueillies relèvent soit du RSA (31%), soit ont moins de 26 ans (19%) soit sont considérées comme des personnes handicapées (12 %). Les seniors représentent 21 % des effectifs.

Au niveau activité

Une des préoccupations de l'association a été d'augmenter le nombre d'heures d'activité.

Au niveau financier

Le résultat est positif. Le rebond de l'activité associé à des dépenses maîtrisées, a permis d'afficher un excédent de résultat de 21 299 €.

### OSPAC

Présentation du bilan ticket sport d'avril 2016.

En avril 2016 : 10 jours d'animation pour 341 enfants présents soit une moyenne de 34 enfants/jour.

En avril 2015 : 10 jours d'animation pour 326 enfants présents soit une moyenne de 32 enfants/jour.

Les participants de la commune de Feins sont faiblement représentés par rapport à certaines communes (8 enfants sur un total de 341).

Le résultat est très positif avec une moyenne de 34 enfants/jour, le nombre d'inscriptions est supérieur de 15 enfants par rapport à l'année passée sur la même période. Toutes les activités sportives étaient complètes avec des activités variées et de natures différentes.

Le Padel, nouvelle proposition, a séduit les jeunes. C'est un sport de raquettes entre le tennis et le squash, il se pratique en double sur un terrain clos.

### MNIE (Milieu naturel d'intérêt «écologique»)

Présentation des planches 1 et 2 concernant la commune de Feins

### Foin

Suite à la parution de l'article dans le P'tit finésien du mois d'avril concernant la vente du foin, une seule personne s'est portée candidate.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Prochaine réunion le vendredi 24 juin 2016 à 20h30.